

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 juillet 2023

Délibération n°2023-21 portant adoption d'une motion relative à l'intégration des enseignants du second degré affectés dans le supérieur au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC)

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion suivante :

Le conseil d'administration de l'ENS soutient la demande que les enseignants du second degré affectés dans le supérieur soient intégrés au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) dans ses trois composantes (C1, C2 et C3).

Nombre de membres votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 5 juillet 2023

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT